

# Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.2

Numéro de la demande : 2020-5251

**Demande :** Modification de l'étiquette d'une préparation commerciale –

Calendrier d'application

**Produit :** Edge Granular Herbicide

Numéro d'homologation: 20980

Principe actif (p.a.): Éthalfluraline Numéro de document de l'ARLA: 3325702

#### But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette du produit Edge Granular Herbicide afin d'ajouter un calendrier d'application au printemps pour les systèmes d'ensemencement direct des lentilles afin de supprimer et de réprimer les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette.

## Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

### Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

L'ajout d'un calendrier d'application au printemps pour les lentilles sur l'étiquette du produit Edge Granular Herbicide représente une extension du profil d'emploi du principe actif éthalfluraline. Il n'était pas nécessaire de mettre à jour les évaluations quantitatives pour déterminer le risque de cancer et les risques autres que le cancer pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application, car les évaluations des risques les plus récentes figurant au dossier ont été réalisées avec des paramètres d'entrée applicables au scénario d'exposition. L'exposition des travailleurs après l'application et l'exposition occasionnelle devraient être négligeables en raison du calendrier et de la méthode d'application (c.-à-d. une application de granulés incorporés avant la plantation ou en ensemencement direct). Par conséquent, aucun risque préoccupant pour la santé n'a été relevé et l'utilisation peut être appuyée du point de vue de l'exposition professionnelle à condition que les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et qu'ils suivent toutes les instructions figurant sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus d'éthalfluraline n'a été soumise pour appuyer le traitement de présemis au printemps dans les champs de lentilles. On a réévalué, dans le cadre de la présente demande, les données d'essais en champ visant à mesurer les



résidus dans et sur les pois secs, les haricots secs et les lentilles sèches, et on les a jugées acceptables. On juge que la limite maximale de résidus (LMR) de 0,05 ppm actuellement établie pour les résidus d'éthalfluraline dans et sur les lentilles sèches est adéquate pour couvrir le nouveau calendrier d'application et aucun risque préoccupant pour la santé lié à une exposition alimentaire aiguë, chronique ou cancéreuse (denrées alimentaires et eau potable) n'a été relevé pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

## Évaluation environnementale

L'application au printemps du produit Edge Granular Herbicide sur les lentilles ne devrait entraîner aucun risque supplémentaire pour l'environnement. L'étiquette comprend toutes les mises en garde environnementales requises, ainsi que le mode d'emploi, lesquels atténuent adéquatement les risques pour l'environnement.

#### Évaluation de la valeur

La modification de l'homologation du produit Edge Granular Herbicide pour inclure un calendrier d'application au printemps sur les lentilles dans les systèmes d'ensemencement direct offre une plus grande marge de manœuvre aux producteurs qui utiliseront ce produit afin de supprimer les céréales spontanées, les graminées annuelles et les latifoliées dans cette culture.

Les renseignements sur la valeur soumis pour examen comprenaient une justification scientifique et des données issues d'essais répétés en champ. Ces renseignements ont démontré que les lentilles présentaient une marge de tolérance adéquate à une application au printemps du produit Edge Granular Herbicide dans les systèmes d'ensemencement direct lorsqu'il était utilisé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer la modification de l'étiquette du produit Edge Granular Herbicide visant à ajouter un calendrier d'application au printemps pour les systèmes d'ensemencement direct des lentilles afin de supprimer et de réprimer les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette.

### Références

# Numéro Référence de document de l'ARLA

- 3172972 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172973 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172974 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172975 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172976 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172977 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172978 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172979 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172980 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172981 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172982 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172983 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172984 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172985 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172986 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172987 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172988 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172989 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172990 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
- 3172991 2020, Ethalfluralin Value Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).

2020, Ethalfluralin Value - Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).
2020, Ethalfluralin Value - Trial report, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.4, and 10.2.3.4(B).

# $\ensuremath{\mathbb{O}}$ Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9